

Service instructeur

DSOL - Service insertion et développement local

Service consulté

**COFINANCEMENT DU MOIS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
(NOVEMBRE 2017)**

Résumé : La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Grand Est organise, en novembre 2017, le Mois de l'Economie Sociale et Solidaire. Pour la première fois, le périmètre de cette organisation sera le Grand Est. 200 événements (conférences, portes ouvertes, projections-débats, etc.) seront organisés sur l'ensemble du territoire, dont le Haut-Rhin. L'Economie Sociale et Solidaire est un acteur économique essentiel du champ de la Solidarité, de par ses missions en faveur de l'enfance, de l'insertion, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Il est proposé d'autoriser le cofinancement du Mois de l'Economie Sociale et Solidaire à hauteur de 2 000 € (à l'instar de 2016).

Se déroulant au même moment sur toute la France, le Mois de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est une vitrine de la diversité et de la vitalité de ce secteur.

L'ESS rassemble les associations, structures d'insertion, fondations, coopératives et mutuelles qui cherchent à concilier solidarité, performances économiques et utilité sociale. Acteur économique de poids, l'ESS représente 200 000 emplois, 17 000 établissements et 1 salarié sur 10 dans le Grand Est.

La CRESS Grand Est porte cet événement en coordonnant les rencontres et la mise en relation d'acteurs de l'ESS, des entreprises et des collectivités, et en co-organisant des manifestations et la communication autour du Mois (programme, site Internet...).

De manière globale, le Département est fortement impliqué dans l'Economie Sociale et Solidaire par son soutien et son développement sur le territoire haut-rhinois en engageant 375 M€ sur le champ social (auxquels s'ajoutent les domaines sportifs et culturels), dont nombre d'actions sont portées par des associations.

Il est proposé d'attribuer à la CRESS, pour l'organisation et la coordination des actions du Mois de l'Economie Sociale et Solidaire 2017, une subvention de 2 000 €. Le Département s'était déjà engagé à la même hauteur l'an dernier.

L'avis de la 10^{ème} commission a été préalablement sollicité en date du 13 octobre 2017.

La dépense est à prélever sur le programme H812, imputation 017-564-6574-3048-010.

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir accorder et autoriser le versement en une seule fois de la subvention à la CRESS, tel que défini dans le tableau joint en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT